

Ville de Montréal

Service du greffe

Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil

155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée

Montréal (Québec) H2Y 1B5

Téléphone : 514 872-3770

montreal.ca/sujets/commissions-permanentes

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidence

M. Dominic Perri

Arrondissement de Saint-Léonard

Vice-présidence

M^{me} Valérie Patreau

Arrondissement d'Outremont

Membres

M^{me} Caroline Braun

Arrondissement d'Outremont

M^{me} Daphney Colin

*Arrondissement de
Rivière-des-Prairies–
Pointe-aux-Trembles*

M^{me} Nathalie Goulet

*Arrondissement d'Ahuntsic–
Cartierville*

M. Enrique Machado

Arrondissement de Verdun

M^{me} Micheline Rouleau

Arrondissement de Lachine

M. Sylvain Ouellet

*Arrondissement de Villeray–
Saint-Michel–Parc-Extension*

M^{me} Stéphanie Valenzuela

*Arrondissement de Côte-des-Neiges–
Notre-Dame-de-Grâce*

Le 21 novembre 2022

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres

Mandat SMCE227231064

**Accorder un contrat à Construction Deric Inc., pour
des travaux d'aménagement du parc des Gorilles et de
la rue Waverly. Dépense totale de 10 352 269,17 \$
(contrat : 8 874 274,21 \$ + contingences: 964 960,79 \$
+ incidences: 513 034,16 \$), taxes incluses. Appel
d'offres public 434810 (3 soumissionnaires).**

ORIGINAL SIGNÉ

Dominic Perri
Président

ORIGINAL SIGNÉ

Katherine Fortier
Coordonnatrice,
Soutien aux commissions
permanentes

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations à ce processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE227231064

Accorder un contrat à Construction Deric Inc., pour des travaux d'aménagement du parc des Gorilles et de la rue Waverly. Dépense totale de 10 352 269,17 \$ (contrat : 8 874 274,21 \$ + contingences: 964 960,79\$ \$ + incidences: 513 034,16 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 434810 (3 soumissionnaires).

À sa séance du 2 novembre 2022, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait au critère ci-dessous :

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M\$ et répondant à la condition suivante :*
 - *Écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

Le 9 novembre 2022, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence.

Au cours de cette séance, les responsables de la Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines, du Service des infrastructures du réseau routier, ont présenté les différentes étapes franchies pour ce contrat pour l'aménagement d'un nouveau parc dans le quartier Marconi-Alexandra et un tronçon de la rue Waverly attenante au futur parc. Ils ont tenu à souligner que ce projet résulte d'une forte mobilisation des *AmiEs du parc des Gorilles* et qu'il a fait l'objet d'une démarche de participation citoyenne afin de satisfaire aux besoins de la communauté.

Après avoir offert une description sommaire des principaux travaux, les personnes invitées ont décrit le processus d'appel d'offres, publié le 20 juin 2022, pour une durée de 58 jours. Au cours de cette période, huit addenda ont été émis afin de répondre aux questions des soumissionnaires. Sur les 18 entreprises ayant pris le cahier des charges, trois ont déposé une soumission. L'analyse indique un écart en faveur de la Ville de 24,15 % avec l'estimation de la firme externe et de 13,55 % avec le deuxième plus bas soumissionnaire.

Les explications fournies ayant été à la satisfaction de la Commission, les membres ont remercié les responsables du Service pour leur présentation.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources de la Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines du Service des infrastructures du réseau routier pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil municipal, en l'occurrence :

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M\$ et répondant à la condition suivante :*
 - *Écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire;*

Considérant les renseignements soumis aux commissaires;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier :

À l'égard du mandat SMCE227231064 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.